

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1690

présenté par

M. Krabal, M. Giraud, M. Carpentier, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,
M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 49

A la deuxième phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« réseaux »,

insérer les mots suivants :

« , sur l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter à l'alinéa 17 prévoyant l'élaboration d'une étude d'impact préalable à l'adoption de la programmation pluriannuelle de l'énergie le critère environnemental. Il serait effectivement utile que cette étude d'impact ne soit pas uniquement économique et technique mais également environnementale.